

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
MONT D'OR ET DES DEUX LACS



COMPTE RENDU  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 18 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le dix huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Mont D'Or et des Deux Lacs s'est réuni à la salle des fêtes de Jougne sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Il ouvre la séance, remercie les délégués d'être venus nombreux à cette assemblée générale et procède à l'appel des membres présents.

Présents :

MM. **ROUSSELET** Camille, **VUILLET** André (FOURCATIER MN) – **AYMONNIER** Philippe, **TISSOT** Jean Marie, **BRACHOTTE** Patrice, Mme **DUSSAUTOIR** Nadine (LES FOURGS) – **HERNANDEZ** Didier, **PEQUIGNOT** Alain (LES GRANGETTES) – **PAQUETTE** Florent, **CHAPON** Pascal, **BACHELET** Philippe (HOPITAUX NEUFS) – **POIX** Louis, **PAQUETTE** Florence (HOPITAUX-VIEUX) – **MOREL** Michel, **RIVIERE** Michel, **FLAJOULOT** Denis, **BERTIN GUYON** Denis (JOUGNE) – **PAGE** Claude, **PASQUIER** Daniel, **THOMET** Patrick (LABERGEMENT STE MARIE) – **MIGNON** Claude, **LIETTA** Claude, **BOUGEROLLE** Florent (MALBUISSON) – Mme **CHARDON** Dominique, **PARIS** Damien représentant Mme GAULARD Sandrine (excusée) (MALPAS) – **DEQUE** Gérard, **BREUILLARD** Franck, **LENGACHER** Jean Claude (METABIEF) – **BONNET** J. Paul, **BILLET** Serge, **CAPELLI** Daniel (MONTPERREUX) – **TISSOT** Gilles, **ROBBE** Olivier (LA PLANEE) – **FAIVRE** Michel, **PELLEGRINI** Sylvain, **COSTE** Fabien (OYE ET PALLET) – **JACQUEMIN VERGUET** Claude, **LONCHAMPT** Cédric (LES LONGEVILLES) – **VUILLAUME** Jean Paul, **POURCELOT** Jean Marie (REMORAY BOUJEONS) – **QUEIJO** Michel, **CHEVASSU** Lionel représentant M. PARRET Jean (excusé) (ROCHEJEAN) – Mme **PRETTE** Brigitte, **CHAPUIS** Jean Marc (SAINT ANTOINE) – **LANQUETIN** Jean Pierre, **JACQUET J. Christian** (SAINT-POINT) – Mme **QUERRY** Brigitte, Mme **RAGOUCY** Séverine représentant M.GRANDJEAN J. Claude (excusé) (LE TOUILLON LOULETEL).

Absents :

Mme GAULARD Sandrine (excusée) représentée par Mr PARIS Damien – MM PARRET Jean (excusé) représenté par Mr CHEVASSU Lionel – GRANDJEAN J. Claude (excusé) représentée par Mme RAGOUCY Séverine

Le Président ayant fait procéder à l'appel des membres présents, constate que le quorum est atteint pour pouvoir délibérer.

## **I – ELECTION DU PRESIDENT**

Délibération

Madame QUERRY Brigitte, doyenne des délégués en exercice est invitée à procéder à l'élection du Président de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Madame QUERRY demande aux candidats à la présidence de bien vouloir se déclarer.

Monsieur Michel MOREL, délégué titulaire de la commune de JOUGNE se porte candidat.

Madame QUERRY Brigitte rappelle que conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Madame QUERRY invite chaque délégué à voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, Madame QUERRY communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs :	7
Suffrage exprimés :	41
Majorité absolue :	22

## **Ont obtenu :**

M. MOREL Michel	38
M. TISSOT J. Marie	2
M. PAQUETTE Florent	1

Monsieur **MOREL** Michel ayant obtenu la majorité absolue de suffrages exprimés est élu **Président de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs**.

A l'issue de l'élection, Monsieur MOREL adresse un mot de remerciement à l'assemblée dont voici la teneur :

« Mesdames, Messieurs, chers amis et collègues,

Je suis très sensible à l'honneur que vous me faites ainsi qu'à la confiance que vous voulez bien m'accorder en me portant pour la quatrième fois à la présidence de notre collectivité, Président du SIVOM et maintenant communauté de communes du Mont D'Or et des deux lacs, je vous en remercie vivement.

J'ai bien conscience des dimensions de la tâche qui m'attend, convaincu du rôle important que doit jouer notre communauté de communes dans la vie économique et sociale de notre secteur.

Partisan résolu de l'intercommunalité, je suis persuadé que cette formule va dans le bon sens en limitant mais en ciblant mieux ses compétences. Mon objectif principal est de garder la cohésion entre les pôles touristiques, les lacs, les Fourgs, le Mont D'Or. Quand aux projets, qu'ils soient soit touristiques orientés quatre saisons, sports de neige, nautisme, cyclisme, pédestre, randonnée, soit dédiés aux services de proximité, salle polyvalente, structure petite enfance, ils devront faire l'adhésion de notre assemblée.

Dans ce but, je m'efforcerai de rester un homme de dialogue et de consensus tout ceci dans notre intérêt collectif.

Je compte fortement sur l'aide et la participation de chacun d'entre vous et plus particulièrement des membres du bureau ainsi que des vice-Présidents que nous allons mettre en place et auxquels je délèguerai un maximum de responsabilités pour l'accomplissement de leurs tâches.

Nous avons tout intérêt, les uns comme les autres, à promouvoir les atouts de notre région. Nous sommes complémentaires et nous devons absolument garder la cohésion et la solidarité nécessaire à l'engagement des actions d'intérêt général et au dynamisme de la politique globale de développement de notre région.

J'espère et je crois que tous ensemble dans la concertation, la compréhension et le bon sens, nous serons à même de fédérer nos forces vives pour réaliser du bon travail et je vous en remercie par avance ».

## **II – ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE- PRESIDENT**

### *Délibération*

Monsieur Michel MOREL , Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du **1<sup>er</sup> Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Monsieur MOREL propose la candidature à ce poste de Monsieur **DEQUE** Gérard, Maire et délégué de la commune de Métabief. Il précise que ce dernier sera responsable de la commission **Tourisme**. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Le Président rappelle que conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités

Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le Président invite chaque délégué à voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

Nombre d'inscrits :	<b>48</b>
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs et nuls :	8
Suffrages exprimés :	40
Majorité absolue :	21

**Ont obtenu :**

M. DEQUE Gérard	35
M. TISSOT J. Marie	3
M. PASQUIER Daniel	1
M. PAGE Claude	1

Monsieur **DEQUE Gérard** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **1<sup>er</sup> Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

### **III – ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

*Délibération*

Monsieur Michel MOREL, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du **2<sup>ème</sup> Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Monsieur MOREL propose la candidature à ce poste de Monsieur **VUILLAUME J. Paul**, Maire et délégué de la commune de REMORAY BOUJEONS. Il précise que ce dernier sera responsable de la commission **Elimination des déchets, environnement**. Il fait part à l'assemblée de la candidature de Monsieur GRANDJEAN Jean Claude, délégué de la commune du Touillon Loutelet.

Le Président rappelle que conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le Président invite chaque délégué à voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

Nombre d'inscrits :	<b>48</b>
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs et nuls :	2
Suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

**Ont obtenu :**

M. VUILLAUME Jean Paul	37
M. GRANDJEAN Jean Claude	4
M. PASQUIER Daniel	2
M. TISSOT Jean Marie	1
M. ROBBE Olivier	1
Mme CHARDON Dominique	1

Monsieur **VUILLAUME Jean Paul** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **2<sup>ème</sup> Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

### **IV – ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

*Délibération*

Monsieur MOREL, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du **3ème Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Monsieur MOREL propose la candidature à ce poste de Monsieur **TISSOT** Jean Marie, délégué de la commune des Fourgs. Il précise que ce dernier sera responsable de la commission **assainissement**. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Le Président rappelle que conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le Président invite chaque délégué à voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

Nombre d'inscrits :	<b>48</b>
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs et nuls :	1
Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

**Ont obtenu :**

M. TISSOT Jean Marie	42
M. POIX Louis	3
M. PASQUIER Daniel	2

Monsieur **TISSOT** Jean Marie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **3ème Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

## **V – ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

*Délibération*

Monsieur MOREL, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du **4ème Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Monsieur MOREL propose la candidature à ce poste de Monsieur **PASQUIER** Daniel, délégué de la commune de Labergement Ste Marie. Il précise que ce dernier sera responsable de la commission **Ecoles, sport, jeunesse, affaires culturelles**. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Le Président rappelle que conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le Président invite chaque délégué à voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

Nombre d'inscrits :	<b>48</b>
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs et nuls :	2
Suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

**Ont obtenu :**

M. PASQUIER Daniel	40
M. PAGE Claude	5
M. POIX Louis	1

Monsieur **PASQUIER** Daniel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **4ème Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

## **VI – ELECTION DU 5ème VICE-PRESIDENT**

### *Délibération*

Monsieur MOREL Michel, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du **5ème Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Monsieur MOREL propose la candidature à ce poste de Monsieur **ROUSSELET** Camille Maire et délégué de la commune de Fourcatier Maison Neuve . Il précise que ce dernier sera responsable de la commission **Economie, emploi, zones d'activités, cadre de vie, habitat**. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Le Président rappelle que conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le Président invite chaque délégué à voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

Nombre d'inscrits :	<b>48</b>
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs et nuls :	9
Suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	20

### **Ont obtenu :**

M. ROUSSELET Camille	34
M. VUILLET André	1
M.PASQUIER Daniel	1
M. THOMET Patrick	1
M. JACQUEMIN VERGUET	1
M. FAURIE	1

Monsieur **ROUSSELET** Camille ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **5ème Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

## **VII – ELECTION DU 6ème VICE-PRESIDENT**

### *Délibération*

Monsieur Michel MOREL, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du **6ème Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Monsieur MOREL propose la candidature à ce poste de Monsieur **HERNANDEZ** Didier, Maire et délégué de la commune des Grangettes. Il précise que ce dernier sera responsable de la commission **communication**. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Le Président rappelle que conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le Président invite chaque délégué à voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

Nombre d'inscrits :	<b>48</b>
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs et nuls :	4
Suffrages exprimés :	44
Majorité absolue :	23

**Ont obtenu :**

M. HERNANDEZ Didier	38
M. TISSOT J. Marie	1
M. PAGE Claude	1
M. AYMONNIER Philippe	1
M. PASQUIER Daniel	1
Mme CHARDON Dominique	1
M. PATOZ	1

Monsieur **HERNANDEZ** Didier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **6ème Vice-Président** de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

## **VIII – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

### *Délibération*

Monsieur Michel MOREL, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection des 12 membres du bureau de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Monsieur MOREL propose les candidatures de Messieurs

- PAQUETTE Florent , Maire et délégué de la commune des HOPITAUX NEUFS
- POIX Louis, Maire et délégué de la commune des HOPITAUX VIEUX
- MIGNON Claude, Maire et délégué de la commune de MALBUISSON
- Mme CHARDON Dominique, Maire et déléguée de la commune de MALPAS
- BONNET Jean Paul, Maire et délégué de la commune de MONTPERREUX
- FAIVRE Michel, Maire et délégué de la commune de OYE ET PALLET
- JACQUEMIN VERGUET Claude, Maire et délégué de la commune des LONGEVILLES Mt.D'Or
- TISSOT Gilles, Maire et délégué de la commune de LA PLANEE
- QUEIJO Michel, délégué de la commune de ROCHEJEAN
- Mme PRETRE Brigitte, Maire et déléguée de la commune de SAINT ANTOINE
- LANQUETIN Jean Pierre, Maire et délégué de la commune de SAINT POINT
- Mme QUERRY Brigitte, Maire et déléguée de la commune du TOUILLON LOULETEL.

Le Président rappelle que conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Le Président invite chaque délégué à voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin :

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés :	48
Majorité absolue :	25

**Ont obtenu :**

Messieurs	
BONNET Jean Paul	47
FAIVRE Michel	47
CHARDON Dominique	47
MIGNON Claude	47
PAQUETTE Florent	46
TISSOT Gilles	46
QUEIJO Michel	46
LANQUETIN Jean Pierre	46
JACQUEMIN VERGUET Claude	45
Mme PRETRE Brigitte	45
Mme QUERRY Brigitte	44
POIX Louis	43
PAQUETTE Florence	2
BACHELET Philippe	1
GRANDJEAN J. Claude	1

Messieurs BONNET, FAIVRE, Mme CHARDON, MIGNON, PAQUETTE, TISSOT, QUEIJO, LANQUETIN JACQUEMIN VERGUET, Mme PRETRE, Mme QUERRY, POIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus membres du bureau de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

**IX – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DANS LES E.P.C.I.**

*Délibération*

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Président, à titre personnel, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la Loi.

Il précise également que les attributions déléguées au Président peuvent faire l'objet d'une subdélégation aux vice-Présidents sauf si l'organe délibérant s'y oppose formellement dans sa délibération portant délégation.

La délégation donnée au Président pourrait porter sur les points suivants :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (206 000 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008) ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- prendre toute décision relative aux placements financiers dans le respect de la réglementation en vigueur
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de décider de la vente de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

En contrepartie, le Président s'engage à rendre compte au conseil des décisions prises sous couvert de ces délégations.

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le conseil de communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. CHAPUIS) :

- ***accepte de consentir au Président pour la durée de son mandat les délégations portant sur les points énoncés ci-dessus***

## **X – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES DEUX LACS**

### Délibération

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la communauté de communes au syndicat mixte des deux lacs. Il rappelle que le syndicat mixte est composé de représentants de la communauté de communes du Larmont au nombre de 7, d'une part et de la communauté de communes du Mont D'Or et des deux Lacs au nombre de 8, d'autre part.

Il demande aux candidats de se déclarer.

MM. MOREL Michel, Président de la CC Mont D'Or deux lacs,  
MIGNON Claude, Maire et délégué de la commune de Malbuisson  
BONNET Jean Paul, Maire et délégué de la commune de Montperreux  
HERNANDEZ Didier, Maire et délégué de la commune des Grangettes  
PAGE Claude, Maire et délégué de la commune de Labergement Ste Marie  
LANQUETIN Jean Pierre, Maire et délégué de la commune de St Point  
COSTE Fabien, délégué de la commune de Oye et Pallet,  
TISSOT Gilles, Maire et délégué de la commune de la Planée

se portent candidats comme délégués titulaires.

Madame QUERRY présente la candidature de Monsieur GRANDJEAN Jean Claude, délégué de la commune du Touillon Loutelet.

Le Président invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	48
Majorité absolue	25

### **Ont obtenu :**

* Monsieur MIGNON	48
* Monsieur BONNET	48
* Monsieur PAGE	47
* Monsieur COSTE	47
* Monsieur HERNANDEZ	46
* Monsieur LANQUETIN	46
* Monsieur MOREL	44
* Monsieur TISSOT	42
* Monsieur GRANDJEAN	9
* Monsieur JACQUEMIN VERGUET	1

**Messieurs MIGNON, BONNET, PAGE, COSTE, HERNANDEZ, LANQUETIN, MOREL et TISSOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus délégués titulaires au syndicat mixte des deux lacs.**

Monsieur MOREL invite ensuite le conseil de communauté à désigner les 8 délégués suppléants.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- **Mesdames DREZET Elisabeth, CHARDON Dominique, Messieurs BOUGEROLLE Florent, DEQUE Gérard, JACQUET Jean Christian, BILLET Serge, GRANDJEAN Jean Claude, PELLEGRINI Sylvain** comme délégués suppléants au syndicat mixte des deux lacs.

## **XI – DESIGNATION DES DELEGUES AU SMETOM**

### *Délibération*

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des ordures ménagères du Haut-Doubs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté à l'unanimité désigne :

- M . VUILLAUME Jean Paul      délégué titulaire
- M PELLEGRINI Sylvain      délégué titulaire
  
- Mme PRETRE Brigitte      déléguée suppléant
- M. QUEIJO Michel      délégué suppléant

## **XII – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DE L'ABATTOIR DU HAUT DOUBS**

### *Délibération*

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Communauté de communes au Syndicat de réalisation de l'abattoir du Haut-Doubs.

Il propose de désigner en qualité de :

- **Délégués titulaires :**  
M. FAIVRE Michel, Maire et délégué de la commune de Oye et Pallet  
M. PAQUETTE Florent, Maire et délégué de la commune des Hôpitaux-Neufs
- **Délégués suppléants :**  
M. PARIS Damien, délégué de la commune de Malpas  
M. ROBBE Olivier, délégué de la commune de La Planée

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité moins une abstention (M. Paris)

- **MM FAIVRE Michel et PAQUETTE Florent** comme délégués titulaires
- **MM PARIS Damien et ROBBE Olivier** comme délégués suppléants

Pour représenter la Communauté de communes au syndicat de réalisation de l'abattoir du Haut-Doubs.

## **XIII – DESIGNATION DE 3 DELEGUES AU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DU LAC DE REMORAY**

### *Délibération*

Le Président informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de désigner trois délégués au Comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle du Lac de Remoray.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. THOMET)

*- désigne :*

*M. THOMET Patrick, délégué de la commune de Labergement Ste Marie*

*M. DEQUE Gérard, Maire et délégué de la commune de Métabief,*

*M. CHEVASSUS Lionel, Maire et délégué de la commune de Rochejean*

*pour représenter la Communauté de communes au Comité consultatif de gestion de la Réserve naturelle du Lac de Remoray.*

#### **XIV – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU SITE NATUREL DU LAC DE REMORAY**

*Délibération*

Le Président informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de désigner un délégué à l'association des Amis du site de la Réserve Naturelle du Lac de Remoray.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*- désigne Monsieur DEQUE Gérard, Maire et délégué de la commune de Métabief pour représenter la Communauté de communes à l'association des Amis du Site de la Réserve naturelle du Lac de Remoray.*

#### **XV – DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME**

*Délibération*

Le Président rappelle à l'assemblée que les statuts de l'Office de Tourisme du Mont D'Or et des Deux Lacs prévoient que le conseil d'administration de cet établissement comprend 25 membres répartis en 5 collèges.

Concernant le collège des élus, le Président informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de désigner 3 représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration, le quatrième représentant étant le **Président de la commission « Tourisme »** de la Communauté de communes ou son représentant

Il demande aux candidats de se déclarer.

MM. BRACHOTTE Patrice, délégué de la commune des Fourgs,  
JACQUEMIN VERGUET, Maire et délégué de la commune des Longevilles Mt D'Or  
BACHELET Philippe, délégué de la commune des Hôpitaux Neufs  
BOUGEROLLE Florent, délégué de la commune de Malbuisson  
CHEVASSUS Lionel, Maire et délégué de la commune de Rochejean  
BILLET Serge, délégué de la commune de Montperreux  
ROBBE Olivier, délégué de la commune de la Planée

se portent candidats.

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une élection à bulletin secret et invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue	24

**Ont obtenu :**

* Monsieur BRACHOTTE	28
* Monsieur BILLET	23
* Monsieur ROBBE	21
* Monsieur JACQUEMIN VERGUET	19
* Monsieur BOUGEROLLE	19
* Monsieur BACHELET	18
* Monsieur CHEVASSUS	12

Monsieur **BRACHOTTE** ayant obtenu seul la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est élu.

Il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Le Président demande aux délégués s'ils maintiennent leur candidature.

MM. BACHELET, JACQUEMIN VERGUET, ROBBE, BILLET, BOUGEROLLE maintiennent leur candidature.

Le Président invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue	24

**Ont obtenu :**

* Monsieur JACQUEMIN VERGUET	21
* Monsieur BILLET	20
* Monsieur BACHELET	20
* Monsieur BOUGEROLLE	16
* Monsieur ROBBE	12
* Monsieur BACHELET	18
* Monsieur CHEVASSUS	1
* Monsieur TISSOT	1

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au deuxième tour de scrutin, il est procédé à un troisième tour.

Le Président demande aux délégués s'ils maintiennent leur candidature.

MM. BACHELET, JACQUEMIN VERGUET, BILLET, BOUGEROLLE maintiennent leur candidature.

Le Président invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	48

**Ont obtenu :**

* Monsieur BILLET	25
* Monsieur JACQUEMIN VERGUET	23
* Monsieur BACHELET	22
* Monsieur BOUGEROLLE	16

Messieurs **BILLET** et **JACQUEMIN VERGUET** ayant obtenu la majorité relative au troisième tour de scrutin sont déclarés élus.

**XVI – DESIGNATION DES DELEGUES AU PAYS DU HAUT DOUBS**

*Délibération*

Le Président informe l'assemblée que le Pays du Haut Doubs coordonne la réflexion locale et se positionne comme l'interlocuteur entre les intercommunalités locales et les collectivités départementales, régionales et de l'Etat sur les grands enjeux en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Il est juridiquement organisé autour de deux collèges :

- \* le collège des socio-professionnels représentant les principales filières d'activités du territoire et ayant acquitté une cotisation à l'association
- \* le collège des élus regroupant l'ensemble des conseillers communautaires de chaque E.P.C.I.

L'association est dirigée par

- un conseil d'administration de 35 membres comprenant deux représentants de chaque communauté de communes et désignés par le conseil communautaire
- un bureau composé de 15 membres comprenant un représentant de chaque communauté de communes (son Président ou personne le représentant) et désigné par le conseil communautaire

Il demande aux candidats de se déclarer.

MM. MOREL Michel, Maire et délégué de la commune de Jougne,  
DEQUE Gérard, Maire et délégué de la commune de Métabief  
POIX Louis, Maire et délégué de la commune des Hôpitaux Vieux  
Mme DUSSAUTOIR Nadine, déléguée de la commune des Fourgs  
se portent candidats.

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une élection à bulletin secret et invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue	24

**Ont obtenu :**

* Monsieur MOREL	34
------------------	----

* Monsieur DEQUE	23
* Madame DUSSAUTOIR	23
* Monsieur POIX	12

Monsieur **MOREL** ayant obtenu seul la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est élu et représentera la communauté de communes au conseil d'administration et au bureau.

Il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Le Président demande aux délégués s'ils maintiennent leur candidature.

Madame DUSSAUTOIR et Monsieur DEQUE maintiennent leur candidature.

Le Président invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue	24

**Ont obtenu :**

* Monsieur DEQUE	25
* Madame DUSSAUTOIR	22

Monsieur **DEQUE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au deuxième tour de scrutin, est déclaré élu.

**XVII – DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU POLE ASSOCIATIF COMMUNAUTAIRE DU MT D'OR ET DES DEUX LACS**

*Délibération*

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la communauté de communes au pôle associatif du Mont D'Or et des deux lacs. Cette association est composée de membres actifs et de membres de droit.

Sont membres de droit :

- le Président de la communauté de communes
- le Président de la commission « Communication »
- le Président de la commission « Ecoles, sport, jeunesse, affaires culturelles »
- 6 délégués communautaires désignés par l'organe délibérant

Il demande aux candidats de se déclarer.

Madame PAQUETTE Florence, déléguée de la commune des Hôpitaux Vieux,  
 Monsieur. JACQUEMIN VERGUET Claude, Maire et délégué de la commune des Longevilles  
 Madame BROSSARD Corinne, conseillère municipale à Métabief  
 Monsieur CAPELLI Daniel, délégué de la commune de Montperreux  
 Madame CHAMP Guillemette, déléguée de la commune de Rochejean  
 Monsieur JACQUET Jean Christian, délégué de la commune de St Point  
 Monsieur BOUGEROLLE Florent, délégué de la commune de Malbuisson

se portent candidats.

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une élection à bulletin secret et invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	46
Majorité absolue	24

**Ont obtenu :**

* Madame PAQUETTE	37
* Monsieur CAPELLI	37
* Monsieur JACQUET	34
* Monsieur BOUGEROLLE	34
* Madame BROSSARD	30
* Madame CHAMP	29
* Monsieur JACQUEMIN VERGUET	25
* Madame DUSSAUTOIR	1

Mesdames **PAQUETTE, BROSSARD, CHAMP** et Messieurs **CAPELLI, JACQUET, BOUGEROLLE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus pour représenter la communauté de communes au pôle associatif communautaire du Mont D'Or et des deux Lacs

**XVIII – DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « ART'MUZ »**

*Délibération*

Le Président informe l'assemblée que les statuts de l'association « Art'Muz » stipule que l'association se compose de membres de droits, de membres actifs et de membres adhérents.

Parmi les membres de droit, deux sont issus de la communauté de communes.

Il demande aux candidats de se déclarer.

Monsieur BERTIN GUYON Denis, délégué de la commune de Jougne,  
Monsieur LONCHAMPT Cédric, délégué de la commune des Longevilles Mt D'Or,  
Madame QUERRY Brigitte, Maire et déléguée de la commune du Touillon Loutelet,  
Madame PRETRE Brigitte, Maire et déléguée de la commune de St Antoine

se portent candidats.

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une élection à bulletin secret et invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	48
Majorité absolue	25

**Ont obtenu :**

* Madame QUERRY	40
* Monsieur BERTIN GUYON	26

* Monsieur LONCHAMPT	26
* Madame PRETRE	1

**Madame QUERRY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est élue.

Compte tenu de l'égalité entre les deux autres candidats, il est procédé à un deuxième tour de scrutin. Le Président demande aux délégués s'ils maintiennent leur candidature.

MM. BERTIN GUYON et LONCHAMPT maintiennent leur candidature.

Le Président invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom. A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits :	48
Nombre de votants :	48
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue	24

**Ont obtenu :**

* Monsieur LONCHAMPT	24
* Monsieur BERTIN GUYON	22
* Madame QUERRY	1

**Monsieur LONCHAMPT** ayant obtenu la majorité absolue au deuxième tour de scrutin est élu.

**XIX – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU P.A.I.O. DU HAUT DOUBS**

*Délibération*

Le Président informe l'assemblée que l'article 4 des statuts de l'Espace Jeunes P.A.I.O du Haut-Doubs prévoit que les E.P.C.I adhérents ayant compétence en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, et/ou emploi, et/ou de politique de la ville sont membres.

Il y aurait lieu par conséquent de désigner un délégué pour représenter la Communauté de communes au sein de cette structure.

Il lance un appel à candidatures auprès des membres de l'assemblée.

Madame QUERRY Brigitte se porte candidate.

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

***- désigne Madame QUERRY Brigitte pour représenter la Communauté de communes au conseil d'administration de l'espace jeunes P.A.I.O du Haut-Doubs.***

**XX – DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

*Délibération*

Le Président rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 22 du nouveau code des marchés publics qui fixe la composition de la commission d'appel d'offres pour les différentes collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

S'agissant d'un établissement public de coopération intercommunale, la commission d'appel d'offres est composée de :

**1) Membres avec voix délibératives**

- Le Président de cet établissement ou son représentant, Président de la dite commission
- Un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé désignés par l'assemblée délibérante soit 3 membres pour la Communauté de communes.

L'article 22 indique également qu'il doit être procédé à la désignation de délégués suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

**2) Membres avec voix consultatives**

- Le comptable public
- Un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- Un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir désigner les membres élus titulaires et suppléants.

Sont élus :

**1) Membres titulaires**

- M. MOREL Michel, Président ou son représentant,
- M. AYMANNIER Philippe
- M. BACHELET Philippe
- M. LANQUETIN Jean Pierre

**2) Membres suppléants**

- M. PAGE Claude
- M. DEQUE Gérard
- M. CHAPUIS Jean Marc

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

***- approuve la composition de la commission d'appel d'offres.***

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués de leur attention et lève la séance à une heure trente minutes.

Fait aux Hôpitaux Neufs le 29 avril 2008

Le Président,

M. MOREL